



**Point sur l'accord portant sur la
Cartographie des emplois de VNF
et
Mise en place du syndicat unique
CFDT dans l'EPA**



Une signature pour peser sur l'avenir des emplois à VNF

Dans la continuité des négociations en cours au sein du comité de suivi du protocole d'accord VNF, nous aboutissons enfin sur la cartographie des emplois qui aurait dû être signée avant la promulgation de la loi fin janvier 2012.

La CFDT a organisé une consultation de l'ensemble de ses sections syndicales sur le contenu de cet accord cadre. Cette consultation a recueilli une participation de 93.19% des syndicats et un avis favorable pour la signature de l'accord par la CFDT à 91.36%. **Sur cette base et renforcée par cette approbation massive, la CFDT s'est prononcée au comité de suivi du 6 Novembre 2012 pour la signature de cet accord sur la cartographie des emplois au sein de l'EPA VNF.**

Vous trouverez en pièce jointe la dernière version du projet d'accord sur la cartographie des emplois à VNF.

La signature de cet accord sur la cartographie des emplois VNF est l'occasion pour nous de faire le point sur cette négociation et vous rappeler d'où nous sommes partis, ce que nous avons obtenu dans cet accord et les raisons de notre signature.

Enfin, ce quatre pages est également l'occasion de vous informer que la CFDT se met également « *en ordre de bataille* » pour constituer un nouveau syndicat unique et uni « CFDT VNF » regroupant les agents du public et les salariés du privé

Le point de départ :

En juin 2011, deux protocoles d'accord ont été signés : l'un pour les salariés de droit privé, avec la CFDT, seule organisation représentative dans l'EPIC VNF, et l'autre pour les agents de droit public, signé par CFDT/CGT/UNSA concernant les personnels mis à disposition de VNF par le MEDDE.

Ces signatures ont pesé dans les débats parlementaires pour l'élaboration de la loi. Elles ont permis de garantir les droits des salariés de VNF, de confirmer le caractère Public et Administratif de l'Établissement et le non-transfert en toute propriété du Domaine Public Fluvial au nouvel EPA -VNF.

Au 1er janvier 2013, les agents de l'État et ceux de l'actuel EPIC VNF intégreront un EPA Voies Navigables de France nouvellement créé.

Le comité de suivi des protocoles d'accord et de leur application a été mis en place à l'automne 2011 avec les organisations syndicales signataires. Il a peiné pour travailler de manière constructive. Le pilotage par la DIT/DRH sans pouvoir politique, l'association d'un syndicat non signataire en parallèle, ont freiné les travaux du comité. Si bien qu'alors que l'accord-cadre sur la cartographie des emplois devait être arrêté avant le débat parlementaire de l'automne 2011, celui-ci va finalement aboutir en novembre 2012 à l'issue d'âpres négociations !

Qu'avons-nous obtenu dans cet accord sur la cartographie des emplois ?

C'est à partir de mi-juin 2012, que nous avons enfin obtenu une trame de projet d'accord sur le cadrage des emplois. Cet accord rappelle en préambule les effectifs globaux, les 15 familles d'emplois du futur établissement VNF. Il s'articule autour de 5 engagements :

1 Equilibre global :

Les propositions CFDT du respect de l'équilibre global actuel (fourchette) entre les emplois publics et privés ont été retenues avec le maintien de l'équilibre global des effectifs dans les fourchettes suivantes : droit Public de 88% à 93%, droit Privé de 7% à 12%.

2 Règles générales :

Il est acté la possibilité de postuler sans distinction de statut sur tous les postes, à l'exception de l'exploitation.

3 Fonctions de chargé de l'exploitation opérationnelles du réseau navigable :

Il est acté que les fonctions de chargé de l'exploitation du réseau navigable sont exercées par des fonctionnaires de l'Etat.

4 Fonctions de chargé de maintenance opérationnelle du réseau navigable :

Le recrutement des OPA faisant l'objet de discussions au niveau Fonction Publique, les chargés de maintenance recrutés sous CDD de droit public se verront proposer un CDI de droit privé, tant que le recrutement des OPA est bloqué.

5 Garanties en termes de moyens :

La CFDT a obtenu le rajout de ce chapitre entier sur les moyens afin de garantir le transfert des effectifs cibles et l'intégralité de la masse salariale. Cette garantie n'avait pas été négociée dans le protocole d'accord VNF de juin 2011.

En négociant dans l'accord cartographie sur les emplois, une garantie sur le transfert des moyens (ETP et Masse salariale), la CFDT a réussi à acter un engagement important absent dans le 1er protocole d'accord VNF.

Les organisations syndicales ont obtenu lors de la table ronde sociale du 07 septembre 2012 un arbitrage important des Ministres BATHO et CUVILLIER afin qu'aucune suppression de postes ne soit appliquée au PLF 2013 pour le futur établissement EPA-VNF (121 postes prévus initialement en 2013 qui devaient s'ajouter à la perte des postes vacants).

Un gros travail de traduction de cet arbitrage et de clarification des moyens transférés a été obtenu dans la rédaction de ce chapitre. Les effectifs cibles transférés représenteront 4266,4 ETP auxquels s'ajouteront 168,7 ETP vacataires, soit un total de 4435,1 ETP pour les emplois de droit public. C'est 389 ETP d'emplois privés qui seront également transférés.

Par contre, les postes vacants ne seront pas transférés à l'issue de l'exercice de pré-positionnement. En effet, selon la DRH, ces postes relèvent d'une vacance récurrente pour un grand nombre et n'ont jamais été financés dans le budget de l'Etat. Si nous avons réussi à faire acter l'absence de double peine (ex-RGPP et vacance) en plein transfert à l'EPA, nous n'avons pu obtenir le transfert de cette vacance.

Cependant, il a été convenu que la totalité des postes vacants ne pourra pas excéder 121 ETP. En conséquence, le plafond d'emplois transférés à VNF ne sera pas inférieur à 4314,1 ETP (4435,1 – 121).

En ce qui concerne les OPA, la totalité des postes non vacants sera transférée. L'intervention de la CFDT a permis d'en faire un dossier prioritaire pour ce gouvernement. Sous réserve des plafonds d'emplois annuels, ces postes dès lors qu'ils correspondent à des activités de maintenance ont vocation à être renouvelés. Les modalités de recrutement s'inscriront dans le cadre des négociations avec les syndicats conformément au calendrier social du MEDDE. Une réunion se tiendra spécifiquement sur ce point courant novembre 2012.

La CFDT s'est battue seule pour que les agents en CLD ne soient pas laissés sur le bord du chemin et qu'ils soient gérés par l'EPA.

Enfin, la CFDT a obtenu que les projets de services soient réajustés pour tenir compte du gel de la suppression de postes RGPP 2013.

Conclusion

Pour la CFDT, il faut s'engager dans un accord qui apporte des garanties minimales de transferts des moyens pour faire fonctionner le futur EPA-VNF.

Ne pas accepter de signer un tel accord, c'est revenir sur l'arbitrage favorable sur le gel de la suppression de postes 2013 et l'engagement d'ouvrir des négociations sur le recrutement des OPA et finalement, laisser le champ libre à l'administration sur l'ensemble du volet emplois VNF.

La délégation CFDT sur ce projet d'accord sur la cartographie des emplois a porté ses revendications en termes d'équilibres et de maintien des emplois. Le projet d'accord proposé marque le terme de la négociation. Tout n'a pas été obtenu. Néanmoins, il apporte des garanties importantes qui complètent fort utilement les premiers protocoles d'accord VNF :

- L'équilibre global actuel (fourchette) entre les emplois publics et privés,
- Les fonctions de chargé de l'exploitation du réseau navigable qui sont exercées par des fonctionnaires de l'Etat,
- Les garanties en termes de moyens transférés,
- Aucune suppression de postes appliquée au PLF 2013 pour le futur établissement EPA-VNF,
- L'ouverture de négociations dès novembre sur le recrutement des OPA à VNF.
- La gestion des CLD (Congés de Longues Durée) en RH et paie par l'EPA, ce qui permet de ne pas couper le lien social avec ces agents.

C'est la raison pour laquelle la CFDT signera cet accord pour peser sur l'avenir des emplois VNF, approuvé par plus de 91 % de notre base.

Vers un syndicat CFDT unique et uni

Pour votre information, ce 8 novembre 2012 se tiendra, au siège de VNF à Béthune, un congrès constitutif du nouveau syndicat unique CFDT.

Ce syndicat a pour but d'avoir un seul interlocuteur fort auprès de la direction générale mais aussi de l'administration. Il sera effectif au 1^{er} janvier 2013.

Chaque section CFDT rejoignant l'EPA en fera partie et toutes les sections seront mixtes (public et privé) dans leurs composantes et dans leurs statuts.

Notre intérêt ?

Outre le fait d'être cohérents au sein de la CFDT, nous renforcerons la défense de tous, tant localement, que sur le plan national. Cela participera à la construction d'une communauté de travail car au 1^{er} janvier 2013, nous serons ensemble sur le même bateau et les intérêts de tous devront être défendus. Seul un syndicat unifié sera en capacité de le faire efficacement.

Tout au long des négociations, la CFDT a été la seule organisation syndicale capable de porter un discours cohérent dans un intérêt collectif avec une délégation mixte (public et privé). Notre vision n'est pas de diviser mais de prendre le meilleur de chaque statut pour en faire profiter tout le personnel de l'EPA.

Comment ?

Cela ne sera pas simple l'Etat et VNF ne voyant pas les choses de la même manière mais c'est avec votre soutien, votre confiance et votre mobilisation en faveur de la CFDT aux prochaines élections de 2013 que nous serons en capacité de peser dans les prochaines négociations.

La CFDT n'est pas une organisation syndicale corporatiste. Chacun d'entre vous est le bienvenu pour renforcer ses rangs et participer aux échanges et aux négociations qui constitueront demain vos conditions de travail, vos évolutions salariales, statutaires et professionnelles.

L'union fait la force, et c'est ensemble que nous obtiendrons des résultats dans les futures négociations de l'EPA.

BULLETIN D'ADHESION

Je souhaite par mon adhésion, soutenir le travail de la CFDT au profit des personnels

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

N° de téléphone :

Date :

Signature :